

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 AVRIL 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Hervé GONNON, Aline MONTILLA, Patrice REBOULLET, Marianne TARDY.

Excusé(s) : Georges ANTHONIOZ a donné pouvoir à Patrice REBOULLET, Mickaël DURAND, Gahitan FAUST, Yamina MAHOUCHE, Hélène OLLER COLOMBO.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal adressent leurs sincères condoléances à Gahitan FAUST suite au décès de son grand-père Gaston ROUX, figure bien connue de notre village.

Monsieur le Maire sollicite ensuite l'accord du Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la lutte contre les frelons asiatiques. Ajout accepté à l'unanimité des membres présents.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Hervé GONNON est désigné pour remplir cette fonction.

### **1. Approbation du procès-verbal de séance du 25 février 2025**

Le procès-verbal de séance du 25 février 2025 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

### **2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : élagage et haubanage du marronnier Place de la Liberté, produits d'entretien, assurance tracteur, travaux peinture salles de l'école, étude agencement boulangerie, chaises pour l'école, travaux zinguerie gendarmerie, travaux de voirie, participation centre médico-scolaire, travaux canalisation d'une source au parc, travaux caniveau route des vergers, changement de serrure cassée salle des fêtes, cotisation annuelle au SDED, entretien des pompes à chaleur.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER sur bâtis reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

### **3. Contrat des prestations d'entretien de la ZAE Val d'Or avec la communauté de communes**

Monsieur le Maire rappelle qu'un EPCI peut confier par convention la gestion de certains services et équipements relevant de ses attributions à ses communes membres, mais aussi que les communes peuvent être en mesure de garantir une continuité du service public, en termes de proximité et de réactivité. Il expose qu'il revient à la communauté de communes d'organiser de la façon la plus efficiente possible la gestion et l'entretien des zones d'activités.

Pour la zone d'activités ZAE du Val d'Or, il est proposé que la commune puisse assurer une partie de la gestion et de l'entretien de la zone d'activités par convention (déneigement, petits nids de poules, maintenance EP). Les autres prestations telles l'entretien des espaces verts seront réalisées directement par la communauté de communes. Etant entendu que celle-ci garde entièrement à sa charge et sous sa responsabilité la réalisation de l'ensemble des investissements (gros travaux, extension, viabilisation...).

Les modalités de conventionnement se feront par la signature :

- d'une convention cadre pluriannuelle de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 entre la communauté de communes Porte de Drômardèche et l'ensemble des communes concernées ;
- d'un contrat de prestation particulier pluriannuel de 3 ans signé entre le maire de chaque commune concernée et le président qui spécifiera le niveau de service attendu par la communauté de communes sur chaque zone d'activités, les modalités de remboursement par type de prestation qui ont été revalorisées.

Les principales modalités de gestion et d'entretien sont définies comme suit dans le contrat de prestation:

- un niveau de service harmonisé sur l'ensemble des zones d'activités, qui tient compte des spécificités techniques des ZAE pour l'entretien courant, occasionnel et les événements climatiques,
- la liste des prestations opérées directement par la commune et faisant l'objet d'un remboursement par la communauté de communes,
- le remboursement des prestations sera réalisé sur la base du niveau de service défini par la communauté de communes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **4. Nouvelle convention avec le CDG26**

Monsieur le Maire expose que les centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département des missions ou services facultatifs. Ces missions couvrent notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL...

L'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable.

Le CDG 26 en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document, dénommé « convention unique ». La collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention.

Monsieur le Maire rappelle que certains services (médecine du travail, archiviste, réalisation dossiers retraite CNRACL...) sont déjà conventionnés par la commune. Il propose donc d'adhérer à cette nouvelle convention unique. Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **5. Rencontres de quartiers 2025**

Le Conseil Municipal réitère cette année les « rencontres de quartiers » initiées depuis 2009 et reconduites à un rythme biennal. Ces rencontres permettent une proximité sur le terrain et sont l'occasion pour chacun d'aborder différents sujets. Entre avril et juin, le Conseil Municipal se déplacera dans toute la commune, attentif aux remarques et à l'écoute des propositions exprimées.

Les élus seront présents sur place :

- **Vendredi 25 avril 18h** Siberton / La Fabry
- **Samedi 10 mai 10h** Le village (partie Est jusqu'à la place) / Les Terreaux  
Montée de la Madone/ Les Ormes / Fontblanchet
- **Vendredi 16 mai 18h** Moureton / Fortune
- **Samedi 24 mai 10h** Les Bises
- **Vendredi 6 juin 18h** Le Val d'Or / Les Ramus / Les Terrasses / Le Bellevue
- **Samedi 14 juin 10h** Le village (partie Ouest jusqu'à la place) / Rue de l'église

En cas de mauvais temps, rendez-vous est donné en Mairie.

Il est naturellement possible de participer à une autre rencontre en cas d'indisponibilité à la date indiquée pour son quartier.

Un tableau de présences des élus est complété avec un minimum de 4 à 5 élus pour chacune des dates.

## **6. Organisation du feu d'artifice intercommunal 2025**

Monsieur le Maire évoque le feu d'artifice intercommunal organisé par la commune cette année. Les élus font le choix d'un tir maintenu le 14 juillet depuis la colline de la Madone. Une animation et un bal seront prévus sur la place Justin Achard. En cas d'annulation du feu pour des raisons telles que mauvais temps, excès de vent ou refus de la Préfecture en cas de sécheresse, le feu d'artifice ou un spectacle lumineux pourraient être reportés en fin d'année à l'occasion de la fête des illuminations du 8 décembre. Le dossier administratif de demande d'autorisation va être effectué.

## **7. Organisation du forum intercommunal des associations 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'édition morassienne du samedi 6 septembre. Monsieur le Maire rappelle les nouveaux horaires de 9h à 13h. Un groupe composé d'élus est choisi afin de travailler sur un échancier de réunions préparatoires du forum, un courrier aux associations et toute la logistique nécessaire à l'organisation. Monsieur le Maire rappelle également l'aide précieuse du club informatique à chaque édition.

## **8. Participation financière à la destruction des nids de frelons asiatiques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Porte de DrômArdèche a adhéré au GDS (Groupement de Défense Sanitaire) afin de lutter plus efficacement contre le frelon asiatique. Il expose la prolifération invasive du frelon asiatique sur le territoire et le danger potentiel que représente la multiplication des nids autant pour la population que pour les apiculteurs et les abeilles. Le coût moyen d'une destruction de nid de frelons asiatiques est d'environ 200 euros. Pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques déclaré par un particulier, la communauté de communes Porte de DrômArdèche va participer financièrement à hauteur de 140 euros et le Département de la Drôme à hauteur de 20 euros. Il est proposé de prendre le reste à charge de 40 euros par la commune pour chaque nid de frelons asiatiques déclaré sur la commune de Moras en Valloire.

Adopté à l'unanimité des membres présents. La procédure de signalement sera communiquée aux habitants dans le prochain bulletin municipal.

## **9. Point travaux chaudières bois et local Comité des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de travaux pour le changement du système de chauffage fuel de la salle des fêtes et de l'école élémentaire. Une nouvelle chaufferie serait finalement installée dans l'espace actuellement occupé par le Comité des fêtes. Un garage situé ruelle de la Porte Muzel a donc été proposé au Comité des fêtes en substitution. Afin que les travaux puissent démarrer et que le Comité des fêtes puisse déménager, la commune a donc demandé à la locataire du garage situé dans la ruelle de la porte Muzel de prendre le second garage situé juste à côté dans la même ruelle.

## 10. Point sur l'agenda, manifestations communales, dossiers en cours et questions diverses

### Questions diverses :

- La prévision d'effectifs scolaires à la prochaine rentrée de septembre permet d'être optimiste sur la réouverture d'une 3<sup>e</sup> classe.
- Eclairage Madone et arbres tombant sur les murs du cimetière : une réunion avec l'association de rénovation de l'église et la paroisse de la Valloire sera programmée.
- Plantations en cours de réalisation au parc municipal.
- Travaux passage en Leds prévus dès cet été.

### Retour sur évènements :

Réunion bilan forum associations, challenge bouliste, conseil syndical SIEPVG, réunion CCAS, assemblée générale Moras en Valeur, exposition maisons paysannes, assemblée générale Valloire Loisirs, assemblée générale Moras son église, réunion CMJ, assemblée générale Arbos de Moras, cérémonie du 19 mars, réunion vote du budget CCPDA, conseil syndical SIVU, corvée nettoyage colline de la Madone, assemblée générale de la bibliothèque, inspection gendarmerie, corvée nettoyage clairière cinq croisées, rencontre Mémoire à l'Escale des collines.

### Quelques dates à venir :

- Rencontre responsable La Poste le 9 avril.
- Assemblée générale CIS Valloire le 11 avril.
- Réunion CMJ le 12 avril.
- Brocante du Comité des fêtes le 13 avril.
- Visite inspectrice académie école le 15 avril.
- Réunion équipe bibliothèque le 15 avril.
- Rencontre nouveau DDT le 16 avril.
- Pot départ Aline Laurent (CCPDA) le 17 avril.
- Cérémonie Mariannes de la parité Préfecture le 18 avril.
- Foire Hauterives le 21 avril.
- Réunion cantonale le 24 avril.
- Rencontre quartier Siberton-Fabry le 25 avril.
- Fête du muguet le 1<sup>er</sup> mai.
- Réunion CMJ le 3 mai.
- Cérémonie le 8 mai.
- Rencontre quartier village Est le 10 mai.
- Réunion fibre et ADN le 12 mai à la CCPDA
- Permanence relais petite enfance le 13 mai.
- Portes ouvertes école le 16 mai.
- Rencontre quartier Moureton/Fortune le 16 mai.

### **Prochaine réunion du Conseil municipal : Mardi 13 mai 2025 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.